

## Urbanisme – aménagement du territoire

### **LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE A FAIT PEAU NEUVE !**

#### **De quoi s'agit-il ?**

Le SCoTAM est un document d'urbanisme qui détermine les grands principes d'aménagement du territoire en matière d'habitat, d'économie ou encore de mobilité et de paysages. Déployé sur un vaste territoire, il concerne directement 224 communes, dont la nôtre. Il a récemment été révisé, de manière à proposer un projet de développement durable et concerté au plus près des besoins et attentes actuelles des habitants. Il est entré en vigueur depuis le 9 août 2021, après plusieurs mois de réflexion et de concertation.

#### **A quoi cela sert-il ?**

Comme son nom l'indique, ce document a pour objectif de rendre cohérentes les politiques publiques en cours et à venir. En deux mots, de parvenir à un développement harmonieux et équilibré du territoire. Il aide notamment les communes et intercommunalités à décliner les grandes lois européennes et nationales, dans les domaines qui touchent à notre quotidien : habiter, se déplacer, travailler, consommer, se divertir, préserver les espaces agricoles et la biodiversité, profiter de paysages variés, etc. Son champ d'action est large, et contribue directement à la qualité de notre cadre de vie, actuel et futur. Stratégique et transversal, il œuvre pour permettre à un territoire, ses habitants, ses entreprises, ses écosystèmes de vivre en équilibre et en bonne santé.

#### **Où le trouver ?**

Vous souhaitez davantage d'informations concernant le SCoTAM et ses déclinaisons dans notre commune ? Venez consulter le document en mairie, rendez-vous sur [www.scotam.fr](http://www.scotam.fr) ou contactez le Syndicat mixte par téléphone au 03 57 88 34 44 ou par mail : [contact@scotam.fr](mailto:contact@scotam.fr)

